

Postulat

1466 Grimm, Berthoud (Les Verts)

Cosignataires: 0

Déposée le: 02.04.2009

Effacité énergétique

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter dans la forme qui convient, qui sera peu coûteuse, les domaines dans lesquels sont versées des incitations et des contributions pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, et les différentes mesures qui peuvent bénéficier d'un tel soutien.

Développement

Le canton verse dans différents domaines, au bénéfice d'un certain nombre de mesures, des subventions destinées à augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments. Ces aides constituent une contribution importante à la réalisation des objectifs que s'est donnés le canton de Berne en matière d'efficacité énergétique. Autant dire qu'elles vont dans la bonne direction. La contribution de 20 000 francs versée par le canton de Berne à la construction d'une maison selon les standards Minergie P est un exemple de ce soutien, qui existe dans d'autres domaines encore.

Cependant, il n'y a pas de vue d'ensemble transparente des cas dans lesquels les contributions sont versées et de leur montant. Nombre de personnes désireuses d'améliorer l'efficacité énergétique de leur maison ont du mal à s'y retrouver et doivent entreprendre de fastidieuses démarches et enquêtes auprès des autorités et des services administratifs pour réunir les informations dont elles ont besoin. Les grandes différences qui existent dans le niveau de connaissances des communes et des services de manière générale constituent un obstacle supplémentaire. Bien souvent, les personnes pourtant intéressées finissent par renoncer à l'aide financière.

Une simple récapitulation réunie dans une brochure, par exemple, ou sur un site internet (dont l'existence serait signalée aux citoyennes et citoyens dans toutes les communes) permettrait d'y voir beaucoup plus clair.

La forme choisie devrait permettre d'atteindre trois objectifs :

1. créer une vue d'ensemble de l'aide qu'il est possible d'obtenir,
2. livrer des informations sûres et
3. faciliter l'accès aux incitations financières auxquelles les uns et les autres ont droit.

Les ayants droit devraient certes continuer de requérir l'aide en question, mais elles ne seraient plus livrées aux rumeurs.

Réponse du Conseil-exécutif

Etant donné la combinaison actuelle entre les mesures de soutien de la conjoncture et celles destinées à encourager les économies d'énergie, il est possible d'obtenir des contributions financières pour un projet auprès de différentes sources, ce qui complique un peu la situation. Les nombreux programmes d'encouragement expriment la volonté politique de promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ils concernent des projets de nature très différente et, par ailleurs, dépendent souvent d'aides individuelles et de conditions liées au cas particulier.

Dans le canton de Berne, il est possible de bénéficier des programmes d'aides suivants, cette énumération n'étant pas exhaustive :

- Confédération :
 - a. Programme de stabilisation de la conjoncture valable jusqu'au 30 juin 2009
 - b. Assainissement énergétique dans le cadre de l'encouragement à la construction de logements
 - c. Aides financières pour l'obtention du certificat énergétique des bâtiments, à partir d'août 2009 environ
- Canton : promotion des constructions performantes au plan énergétique et des énergies renouvelables conformément au Décret sur les prestations financières consenties par l'État pour l'approvisionnement en énergie (DPAE)
- Programmes d'encouragement de certaines communes, en partie très différents
- Programmes d'encouragement proposés par des entreprises d'approvisionnement en énergie
- Programmes d'encouragement des milieux économiques, par exemple celui de la fondation Centime climatique ou ceux des prestataires de systèmes et d'équipements
- Programmes d'encouragement d'organisations non-gouvernementales comme le WWF et Greenpeace.

Dès 2010, la Confédération proposera d'autres aides financières étant donné l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ décidée par le Parlement.

Il est effectivement très utile et très pratique pour les maîtres d'ouvrage et la branche concernée d'avoir une vue d'ensemble des subventions possibles dans le domaine de l'énergie. C'est pourquoi le service de l'énergie de l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie fournit des informations détaillées sur le programme d'encouragement du canton de Berne sur son site Internet ainsi que des liens vers les offres intéressantes dont il a connaissance. Une brochure regroupant toutes les informations requises ne pourrait pas être tenue à jour sans charges excessives : les offres changeant souvent, il faudrait l'actualiser continuellement.

Proposition : adoption et classement

Au Grand Conseil